



## Escroquerie sur L B C location saisonnière.

Par **Amélie59134**, le **03/08/2021** à **12:57**

Bonjour,

Nous sommes victimes d'une escroquerie concernant notre location de vacances située à LE BOULOU. Le 25/04/2021 nous avons repéré une annonce sur le site « Leboncoin ». Les photos correspondaient à nos attentes et nous avons décidé de prendre contact avec le propriétaire afin d'avoir de plus amples informations sur la maison dans laquelle nous souhaitions passer 2 semaines : du 31 juillet au 14 août 2021.

Après un contact téléphonique rassurant, nous avons reçu le contrat de location. Après une lecture approfondie de celui-ci nous avons décidé de faire affaire. Nous avons versé 2 versement par virement bancaire, l'un pour réserver, l'autre pour finaliser la transaction.

Le vendredi 30 juin, nous partons de notre domicile à 22h pour arriver sur notre lieu de vacances aux alentours de 10h.

Arrivés dans la rue de notre location avec nos trois enfants, nous avons contacté le "propriétaire" pour lui prévenir de notre arrivée. Il nous a dit que la maison serait disponible à partir de 15h.

En sortant de la voiture, nous avons été interpellés par deux dames de la rue, des voisines. Elles nous ont directement dit que nous avons été arnaqué et que nous étions loin d'être les seuls. Cette femme nous a annoncé être la propriétaire réelle des lieux. Elle nous a dit que ses photos lui avaient été volées et que le site « Leboncoin » ne retirait pas son annonce.

Nous nous sommes ensuite rendus à la gendarmerie de LE BOULOU où nous avons déposé une plainte pour escroquerie.

Après une nuit dans la voiture, nos enfants étaient épuisés. Pas de possibilité de trouver une place pour nous reposer. Nous avons contacté l'office de tourisme qui nous a donné une liste de contacts. Nous avons trouvé une chambre dans un hôtel, très charmant mais absolument pas dans notre budget. Après nous être fait voler 2400€ nous avons ensuite déboursé 365€ pour nous reposer en famille avant de reprendre la route vers Lille le 1 août.

Nous sommes démunis, pourriez-vous nous venir en aide svp ?

Merci, bien sincèrement.

Par **Zénas Nomikos**, le **03/08/2021** à **17:45**

Bonjour,

je vous conseille d'adhérer à une association de consommateurs où il y a des juristes tels qu'anciens avocats ou magistrats pour vous faire aider.

Il y a aussi des associations de victimes d'infractions.

Par **Visiteur**, le **03/08/2021** à **17:47**

Bonjour

Une émission TV récente évoquait ces cas, il vous reste à espérer que votre plainte aboutisse...

Avez vous communiqué à la police le RIB bénéficiaire du virement ?

Compte en France où à l'étranger ?

Par **Amélie59134**, le **03/08/2021** à **20:02**

Bonjour, Merci pour votre retour. Oui nous avons communiqué le Rib à la gendarmerie. La banque était une banque en ligne « ma French banque »